

au tiers-monde. L'accès à l'eau potable et aux sols fertiles devient plus difficile, ce qui engendre des mouvements de masse de réfugiés et, par conséquent, de nouveaux conflits.

M. Lindores a d'abord traité de l'aide canadienne au développement et de la pauvreté. Il serait naïf de croire que nous pouvons résoudre le problème de la pauvreté par l'aide publique au développement (APD). En fait, les politiques de l'ACDI n'ont pour objectif que d'alléger les problèmes des pays en développement, en attendant que ceux-ci puissent trouver leurs propres solutions. D'ailleurs, rappelle le conférencier, les nations du tiers-monde assument elles-mêmes 80 p. 100 de leurs dépenses de développement. Le montant annuel total de l'APD dans le monde est plutôt modeste, si l'on considère qu'il équivaut environ à ce que le Canada consacre annuellement à la santé et à l'éducation. Si toute l'APD servait à payer la dette du tiers-monde, celle-ci ne serait liquidée qu'en 2024. Nous devons donc être modestes à propos de l'incidence de nos programmes d'aide.

Le gouvernement canadien a annoncé en mars 1988 sa nouvelle politique de développement qui met l'accent sur les besoins des pays les plus pauvres. Ainsi, dans les cinq prochaines années, 45 p. 100 de l'aide canadienne ira à l'Afrique, 39 p. 100 à l'Asie et 16 p. 100 à l'Amérique latine. De plus, ce sera sur les membres les plus pauvres de ces sociétés que seront axés les programmes canadiens. Enfin, notre pays a décidé de prendre des initiatives relativement à la dette.

Sur ce dernier point, M. Lindores a tenu à préciser la position canadienne, qui est de rechercher une solution à long terme au problème de la dette, une solution qui soit constructive, coopérative et internationale. Le Canada a déjà pris quelques initiatives unilatérales. Par exemple, depuis janvier 1986, les programmes d'aide financière sont graduellement transformés, de sorte que les prêts deviennent des dons : en effet, les portions non utilisées des prêts consentis sont transformées en dons. En 1987, Ottawa a effacé la dette de treize pays pauvres. Donc, selon M. Lindores, le Canada, depuis 1986, évite d'endetter davantage les pays les plus pauvres, et d'autres mesures devraient bientôt s'ajouter à la liste. Cependant, notre pays ne croit pas qu'il soit sage d'effacer complètement la dette. Le gouvernement ne tient pas à affaiblir la crédibilité du système financier international. Aussi, comme on pense que la plupart des pays sous-développés pourront payer au moins une partie de leur dette éventuellement, il s'agit pour le Canada de prôner des solutions appropriées et flexibles qui permettraient aux débiteurs de gagner du temps, en attendant d'avoir les moyens de s'acquitter de leurs obligations.